



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Mars 2011

Date de la convocation 23 Février 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, M.TOLOS Joseph, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.TOLOS Joseph ; M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; M.BORE Jacques à M.SEGURA René ; M.MALBEC Sylvain à M.FAVIER Marc ; M.MARTINEZ Antoine à M.GARROFE Gilbert ; Mme MIRET Christiane à M.BRUN Olivier ; Mme PUJOL MONNIER Chantal à M.BLANQUER Alain ; M.VIALA Daniel à M.OLLIER Pierre.</p>		

Objet : ZAC de La Barthe Tranche 3 – Vente des parcelles cadastrées section AK n°872, 874 et 879 à la SCI IMMOPAUHAN – Signature de l'acte de vente authentique - Autorisation donnée au Président

Monsieur SATGER informe les membres du conseil communautaire que par délibération en date du 6 octobre 2010, le conseil communautaire a approuvé la signature du compromis de vente à la S.A.S CARREFOUR PROXIMITE du lot 1 de la ZAC de La Barthe Tranche 3, d'une surface de 5601m², composé d'une partie des parcelles cadastrées provisoirement section AK 245p, 246p, 247p, 464p, 469p ainsi que d'une partie du chemin rural en cours de déclassement, pour un prix de 364 065 € HT, soit 435 421,74 € T.T.C.

Il précise que conformément aux dispositions de l'article « Faculté de Substitution » du compromis de vente intervenu le 22 décembre 2010 entre la Communauté de Communes du Clermontais et la S.A.S CARREFOUR PROXIMITE, la S.A.S CARREFOUR PROXIMITE informe le conseil qu'elle souhaite se voir substituer la SCI IMMOPAULHAN pour l'acquisition desdites parcelles.

Par ailleurs il est indiqué que le chemin rural est aujourd'hui déclassé et les parcelles sont définitivement cadastrées.

En conséquence il est proposé au conseil de prendre acte de ces modifications et d'autoriser le Président à signer l'acte authentique de vente avec la SCI IMMOPAULHAN pour les parcelles cadastrées section AK 872, 874 et 879, pour des superficies respectives de 624 m², 4678 m² et 299 m², pour un prix de 364 065 € H.T soit 435 421,74 € T.T.C.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la vente à la SCI IMMOPAULHAN des parcelles cadastrées section AK 872, 874 et 879, pour des superficies respectives de 624 m², 4678 m² et 299 m², pour un prix de 364 065 € H.T soit 435 421,74 € T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente avec la SCI IMMOPAULHAN aux conditions sus visées.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.